EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N°2023-011

SECURITE PUBLIQUE

INTERDICTION DE STATIONNER

Nous, Maire de Montagny en Vexin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant l'organisation d'une exposition d'art « Les JArtdins de Montagny » organisée par l'ACAM (Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin) les 27 et 28 mai 2023,

A R R E T O N S

Article 1 : Sur le territoire de la commune de Montagny en Vexin, rue de l'Eglise, sur la place de la Mairie ainsi que la ruelle d'accès à Dumas Piano, le stationnement sera interdit les Samedi 27 mai 2023 et Dimanche 28 mai 2023 de 9 H à 19 H.

Article 2 : Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise, est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 3 : Copie transmise aux riverains

Fait à Montagny en Vexin, le mardi 16 mai 2023
Loïc TAILLEBREST, Maire

